

Régime de retraite assurée - entreprise

STRATÉGIE D'ASSURANCE POUR LES CHEFS D'ENTREPRISE

Faites travailler l'assurance-vie de votre entreprise pour votre retraite.

Le régime de retraite assurée pour entreprise a été conçu à l'intention du chef d'entreprise avisé. Il combine la gestion des risques pour votre entreprise avec une diversification des investissements fiscalement avantageuse, un revenu de retraite complémentaire et une optimisation de la valeur de la succession.



Cela pourrait-il vous convenir ?

Si vous êtes le propriétaire ou l'actionnaire principal d'une société privée sous contrôle canadien et que vous épargnez au sein de votre entreprise, cette stratégie pourrait vous convenir. Si votre entreprise est bien établie et que ses revenus sont supérieurs à ses dépenses, cette stratégie peut vous aider à convertir le fruit de votre travail d'une manière fiscalement avantageuse pour compléter votre revenu de retraite.

Une analyse des risques de l'entreprise a probablement montré que vous avez des besoins importants en matière d'assurance-vie pour protéger votre entreprise en cas de décès. Si vous êtes en bonne santé, l'assurance-vie détenue par l'entreprise avec des valeurs de rachat peut répondre efficacement à ce risque tout en offrant une croissance avec report d'impôt tant que les valeurs restent dans la police. Si vos projets de retraite prévoient l'utilisation de l'épargne détenue par votre société ou de l'épargne potentielle que votre entreprise pourrait détenir à l'avenir, cette stratégie pourrait s'avérer judicieuse.

Avantages de ce concept pour votre entreprise :

- La prestation de décès de l'assurance-vie peut fournir à votre entreprise des liquidités pour payer les créanciers et soutenir les dépenses d'exploitation courantes en cas de décès prématuré.
- Votre entreprise a la possibilité d'épargner dans un contrat d'assurance-vie permanent afin de diversifier son portefeuille d'investissements et d'obtenir une croissance des investissements fiscalement avantageuse.
- Les valeurs de rachat accumulées dans le contrat peuvent être utilisées à des fins commerciales ou d'investissement de votre vivant, y compris pour compléter votre revenu de retraite¹.

¹ Consultez votre conseiller fiscal car les conséquences fiscales des différentes utilisations de l'assurance-vie détenue par l'entreprise au cours de la vie peuvent varier.

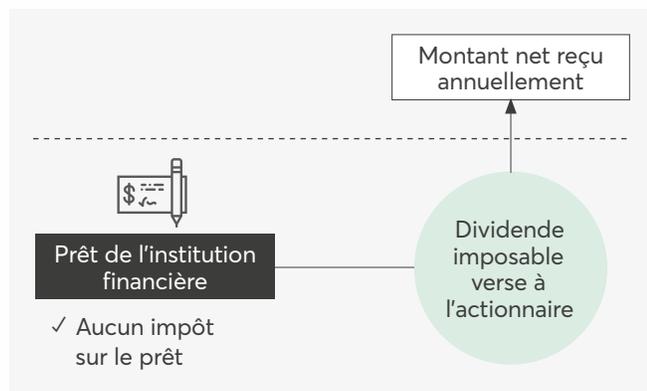
Accès à l'épargne d'entreprise

La première étape du régime de retraite assurée - entreprise consiste pour votre entreprise à répondre à ses besoins en matière d'assurance-vie en souscrivant un contrat d'assurance-vie avec valeurs de rachat qui s'accumulent de manière fiscalement avantageuse. En tant qu'actionnaire principal, vous êtes l'assuré et l'entreprise est preneur et bénéficiaire du contrat.

Lorsque vous prenez votre retraite, l'entreprise peut mettre en gage les valeurs de rachat de la police pour obtenir un prêt auprès d'une institution financière. Cet emprunt peut être contracté soit au nom de l'entreprise, soit à votre nom personnel². Il peut être possible de laisser les intérêts s'accumuler de sorte qu'aucun paiement ne soit nécessaire avant votre décès.

À votre décès, la prestation de décès non imposable est versée à votre entreprise en tant que bénéficiaire et rembourse l'emprunt à l'institution financière². Le solde de la prestation de décès peut être distribué à votre succession conformément aux souhaits que vous avez exprimés de votre vivant.

À la retraite



Emprunt par l'entreprise ou emprunt par l'actionnaire

Au moment de la retraite, vous serez appelé à choisir qui fera l'emprunt, l'entreprise ou l'actionnaire. Dans les deux cas, l'entreprise doit donner les valeurs de rachat du contrat d'assurance en garantie de l'emprunt. Cela limite les droits de propriété pour l'entreprise et l'oblige à obtenir l'autorisation préalable de l'institution financière pour obtenir des avances ou des retraits sur la police, pour effectuer des rachats ou pour apporter d'autres modifications importantes au contrat.

Le produit de l'emprunt n'est pas considéré comme une disposition imposable du contrat. Par conséquent, le bénéficiaire de l'emprunt n'est pas assujéti à l'impôt sur ces fonds. Toutefois, quand l'entreprise reçoit le produit de l'emprunt, elle verserait un dividende imposable à l'actionnaire afin de lui fournir le revenu de retraite requis. Par ailleurs, quand l'actionnaire reçoit directement le produit du prêt, il verserait à l'entreprise un frais de garantie pour l'utilisation de l'actif de l'entreprise en tant que garantie de l'emprunt.

Au décès, quand l'emprunt a été obtenu par l'entreprise, la prestation de décès est versé à l'entreprise à titre de bénéficiaire, ce qui permet à l'entreprise de rembourser le prêt garanti. Votre entreprise peut alors verser un dividende à votre succession pour le solde de la prestation de décès.

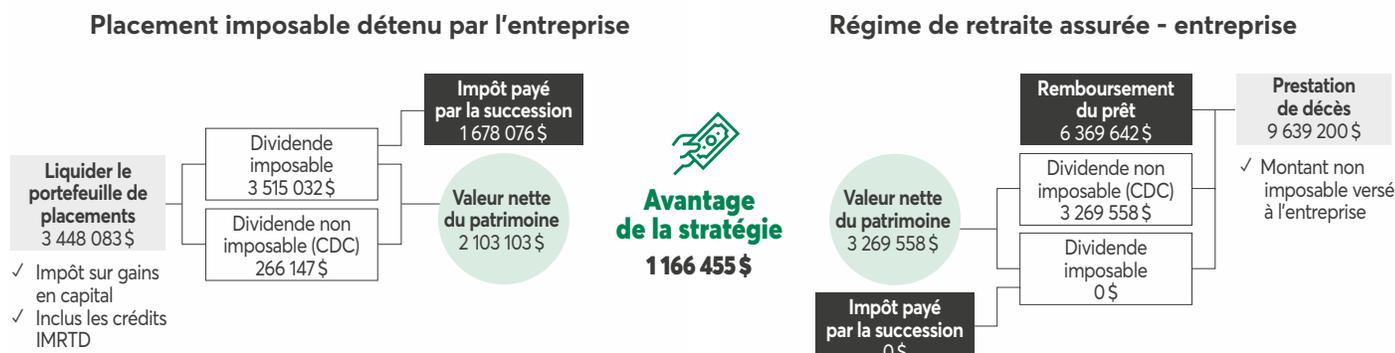
Dans le cas d'un emprunt obtenu par l'actionnaire, à son décès, il sera important que la succession de l'actionnaire fournisse les garanties exigées par l'institution financière pour libérer la cession de la police d'assurance-vie avant le versement de la prestation de décès.

Lorsque l'entreprise reçoit la prestation de décès, le compte de dividendes en capital est crédité. Ce crédit correspond au montant total de la prestation de décès moins le coût de base rajusté du contrat. L'entreprise peut utiliser le compte de dividende en capital pour verser un dividende en capital non imposable à la succession de l'actionnaire.

² Il existe des différences fiscales et procédurales importantes entre un emprunt par entreprise et un emprunt par actionnaire. Pour plus de détails, voir la présentation du concept.

L'image ci-dessous montre le flux de trésorerie du régime de retraite assurée - entreprise en utilisant un emprunt par l'entreprise³.

Comparaison d'une approche traditionnelle des placements par rapport à cette stratégie :



Protégez votre entreprise tout en planifiant votre retraite.

Le régime de retraite assurée - Entreprise peut être très avantageux pour les propriétaires d'entreprise et les actionnaires majoritaires qui recherchent des possibilités d'investissement fiscalement avantageux pour protéger leur entreprise pendant qu'ils travaillent et pour compléter leur revenu de retraite le moment venu.

Que vous choisissiez d'emprunter par l'intermédiaire de votre entreprise ou à titre personnel, il existe un moyen de structurer cette stratégie pour vous. Voici un résumé des principales différences entre ces options d'emprunt :

	Emprunt par entreprise	Emprunt par actionnaire
Revenu de retraite	Imposable pour l'actionnaire	Non soumis à l'impôt sur le revenu de l'actionnaire
Prestation de décès	Non imposable pour l'entreprise	Non imposable pour l'entreprise
Frais de garantie	Ne s'applique pas	Payable par l'actionnaire à l'entreprise
Disponibilité d'un solde excédentaire dans le compte de dividende en capital à l'issue de la stratégie	Solde excédentaire disponible si (prestation en cas de décès - prêt) < CDC	Aucun excédent disponible
Remboursement du prêt en cas de décès	Remboursement par la prestation de décès reçue par l'entreprise	Remboursement par la succession de l'actionnaire après mise en garantie d'actifs et paiement d'un dividende par l'entreprise

Faites travailler votre assurance-vie d'entreprise pour votre retraite!

desjardinsassurancevie.com | desjardins.com

 **Desjardins**
Assurances
Vie • Santé • Retraite

³ Exemple de cas d'une femme de 50 ans, non-fumeuse, participant à un produit d'assurance-vie entière 10 paiements avec un capital décès initial de 3 000 000 \$.

Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. Desjardins^{MD}, Desjardins Assurances^{MC}, les marques de commerce comprenant le mot Desjardins et leurs logos sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, employées sous licence. 200, rue des Commandeurs, Lévis (Québec) G6V 6R2 / 1 866 647-5013